Tourisme: évaluation du plan d'action communautaire 1993-1995

1996/2084(COS) - 01/10/1996

En adoptant le rapport de M. Lyndon HARRISON sur l'évaluation du plan d'action communautaire en faveur du tourisme (1993-1995), la commission des transports et du tourisme plaide pour que la Conférence inter-gouvernementale confère à la politique du tourisme une base juridique indispensable à la coordination des actions nationales et européennes. Considérant que l'industrie touristique européenne est négligée et que la protection des touristes doit être améliorée, le rapport demande que l'on poursuive des actions orientées prioritairement vers le secteur privé (principalement les PME) et destinées à réorienter le tourisme vers des formes "soutenables". Le rapport demande d'intensifier les actions par rapport à un certain nombre de problèmes concrets: congestion du trafic pendant les vacances, étalement des vacances, tourisme rural.